

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 024-113/08/BC

**■ Aménagement de la Place Arzial et de ses abords - Première phase - à Marseille
(3ème arrondissement) - Résiliation du marché de travaux 06/037
DIVOIAG 08/970/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI-11/170 du 24 mars 2005, le Bureau de Communauté a approuvé le lancement d'un Appel d'Offres relatif aux travaux d'aménagement de la place Arzial et de ses abords à Marseille (3^{ème} arrondissement).

Le 18/11/2005, le Bureau de Communauté a approuvé le marché, notifié le 22/03/2006 sous le numéro 06/037 à l'entreprise SOGEV.

Toutefois, l'ordre de service de démarrage des travaux n'a pas été émis.

Cette opération qui devait à l'origine être subventionnée dans le cadre du Grand Projet de Ville puis ensuite au titre du programme de rénovation urbaine "Saint Mauront" n'est toujours pas retenue en réunion technique partenariale.

Compte tenu de l'ancienneté de ce marché dont les conditions économiques ne sont plus d'actualité, de l'absence des subventions escomptées sur cette opération, il est proposé de prononcer la résiliation de ce marché, dont les travaux n'ont pas reçus commencement d'exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006;
- La délibération VOI-11/170 en date du 24 mars 2005 approuvant le lancement de l'Appel d'Offres ;
- La décision du Bureau de Communauté du 18/11/2005, pour l'approbation du marché ;
- La notification du marché 06/037, le 22/03/2006 à l'entreprise SOGEV.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'absence à ce jour de subventions pour cette opération
- L'ancienneté du marché dont les conditions économiques ne sont plus d'actualité
- Qu'il n'y a pas eu d'ordre de service de démarrage, ni de commencement de travaux pour le marché 06/037.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la résiliation du marché 06/037 relatif à l'aménagement de la place Arzial et de ses abords à Marseille (3^{ème} arrondissement), passé avec l'entreprise SOGEV.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN